



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT N° 316-2 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

**QU'UN** Avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 18 juillet 2023 par Mme Karine Coallier, conseillère municipale, relativement au projet de règlement 316-2 ;

**QUE** ledit projet de règlement vise à modifier le règlement 316-1 relativement à l'abolition des frais de retard. Le projet de règlement permet d'encadrer ou modifier ce qui a trait au fonctionnement ;

**QUE** la municipalité procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 août 2023 ;

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

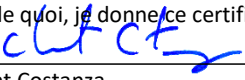
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

  
Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier